



Rapport d'activité 2015



Edito

Gilles MOUCHIROUD - Président



J'ai le plaisir de vous faire découvrir la nouvelle version du rapport d'activité.

A ce titre, je voudrais dans un premier temps, remercier très chaleureusement l'ensemble des adhérents de la Fédération et leur souhaiter la meilleure saison possible. Merci à tous pour le temps consacré à faire évoluer et à défendre notre métier et au temps consacré aux commissions, aux réunions et à la normalisation française et européenne.

Au 31/12/2015, 835 entreprises de ventes aux particuliers (dont 372 PROPISCINES®) et 139 sociétés de ventes aux professionnels font de la FPP l'unique organisme représentatif de l'ensemble de la filière avec :

- 80 % du chiffre d'affaires réalisé par les sociétés de fabrication–distribution de matériels de piscines et,
- 60% du chiffre d'affaires des entreprises qui ne vivent que de l'activité de construction installation de piscines.

Notre fédération n'existe et n'a de sens que parce que nous tous, dirigeants et salariés du secteur de la piscine, sommes animés des mêmes objectifs :

- **Professionaliser, Promouvoir, Défendre et Soutenir les entreprises :**
 - leur apporter les services nécessaires....
 - les aider pour conserver leurs performances
 - et que la France demeure le premier marché européen et deuxième marché mondial.
- **Fédérer les acteurs de la piscine de l'abri et du spa**, en agissant auprès de toutes les parties prenantes tant en France qu'en Europe.

Pour ce faire la Fédération était présente hier, comme aujourd'hui et le sera encore plus demain. Et cela avec des grandes actions comme :

- l'application de la législation sécurité, le suivi, la communication des statistiques pour en éviter les effets d'annonces négatifs,
- l'initiative de la création d'une structure de normalisation européenne, dans laquelle la FPP s'investit fortement. Ainsi, les premières normes relatives aux piscines familiales verront le jour courant 2016;
- le soutien de la formation professionnelle au côté de l'ensemble des établissements;
- l'organisation de deux conférences de presse annuelles;
- la participation et le partenariat exclusif avec le salon professionnel Piscine Global de Lyon et le Salon grand public Piscine et Bien-être de Paris;
- la valorisation de l'innovation et l'excellence en organisant, chaque année, les Trophées de la Piscine, et en s'associant au concours des meilleurs ouvriers de France (MOF/MAF);
- la démarche de professionnalisation.

Dépassant nos différences et nos convictions, adhérer à une fédération est un acte militant permettant de s'informer, de se développer, de rencontrer des confrères et de soutenir son marché. Être adhérent, c'est encore bénéficier d'études récurrentes comme le baromètre trimestriel, pour mesurer la conjoncture ou bien l'étude sectorielle, véritable photographie économique du secteur. Être adhérent c'est aussi profiter de conseils techniques et juridiques, être défendu, représenté et soutenu dans sa vie de professionnel et d'entrepreneur. Être adhérent, c'est enfin donner son avis, financer des actions communes et se projeter vers l'avenir pour anticiper sa stratégie.

Et en 2015 alors ? :

- BLABLACAR est le premier transporteur sans véhicule.
- AIRBNB est le premier hôtelier de France sans hôtel,
- Le bon coin est le 2ème acteur de l'emploi en France et le premier site de vente immobilière entre particuliers.

Face à ces nouvelles tendances, le consommateur est de plus en plus exigeant, versatile mais aussi contradictoire. L'économie collaborative est née avec le phénomène d'ubérisation, qui outre le fait de traduire un changement comportemental irréversible du parcours et des pratiques d'achats, conduit chacune de nos entreprises à rester performantes :

- en renforçant leur professionnalisme, la qualité des produits et des garanties
- en proposant un service clients irréprochable, mais aussi et surtout :
- en saisissant l'opportunité des transitions proposées pour demain.

Consciente de l'importance de cette période de mutation, et devant les scénarios qui se profilent, la FPP a clairement fait le choix de la professionnalisation. La FPP s'engage ainsi dans une indispensable démarche de labellisation en créant le label **PROPISCINES®**, qu'elle soutient depuis mars 2015 grâce à une importante campagne de publicité télévisée doublée d'une campagne web.

L'objectif de ce label est bien de valoriser la grande fiabilité des professionnels et d'en faire par leurs engagements, les fers de lance de la profession et renforcer la visibilité auprès des consommateurs.

Selon les trois niveaux de **PROPISCINES®** proposés, les entreprises adhérentes, pour se démarquer, feront ainsi le choix d'une professionnalisation par étapes :

- **PROPISCINES®** Engagé,
- **PROPISCINES®** Qualifié selon le référentiel de qualification et
- **PROPISCINES®** Certifié avec celui de certification.

Cette professionnalisation est l'un de nos objectifs phares, les enjeux de la qualité et, de la satisfaction clients sont centraux. Les actions mises en place répondent à ces besoins.

Pour autant il est de notre responsabilité d'anticiper les attentes des clients de demain. Nous sommes tous citoyens du monde, nous sommes tous entrepreneurs, consommateurs, responsables de la planète que nous laisserons aux générations futures.

Nous devons nous adapter aux comportements d'aujourd'hui, à ceux de demain, ne pas rater les étapes des révolutions en cours dans le domaine du numérique, de l'environnement, dans les domaines techniques des normes de construction, mais également des évolutions liées à l'électronique, la domotique, l'informatique. C'est un incontournable pour ne pas disparaître au profit de modèles économiques différents.

Certes c'est un défi difficile, mais finalement ô combien motivant et indispensable à la survie de nos entreprises.

Pour conclure, devant la réalité d'entrepreneur, la concurrence existante sur le marché, adoptons une attitude et un discours qui nous démarquent en étant professionnel, labellisé, formé et orienté clients, connecté et respectueux de l'environnement..

- Renforçons notre qualité de service, de conseils....
- Rendons les clients précieux, uniques
- Transformons chaque achat en un moment de vie d'exception
- Soyons audacieux et imaginatifs, soyons créatifs,
- Soyons Spécialistes, soyons **PROPISCINES®**

- Demain sera digital, mais le digital sera humain.

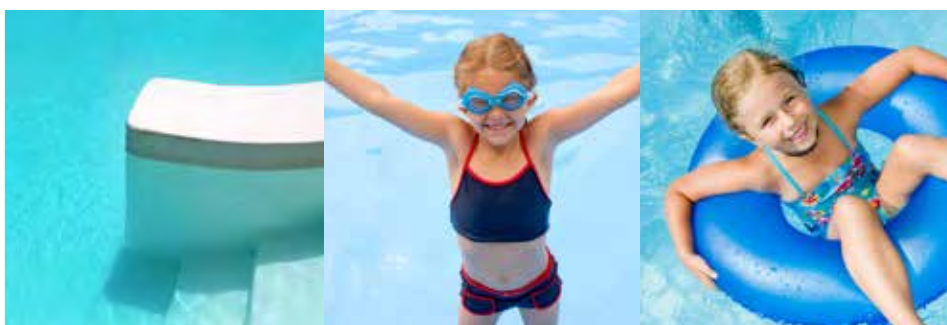
Merci à tous.

Gilles Mouchiroud - Président de la FPP

Sommaire

RAPPORT ANNUEL 2015

La FPP en 9 temps forts	4
A- Le secteur de la piscine en quelques chiffres	15
1- Ventes de piscines et services	16
2- Fabricants et distributeurs de matériels	16
3 . Synthèse	17
4 . Baromètre n°32 - décembre 2015	18
1 - Chiffre d'affaires piscines	18
2- Piscines signées et livrées	19
3- Devis	20
4- Historique des évolutions	21
B- L'exercice de la FPP	22
1- Généralités	23
2- Actions découlant de la démarche stratégique	23
1 - Promouvoir	23
2- Professionnaliser	24
3- Défendre	25
3- Actions récurrentes	27
C- Les perspectives d'avenir	28
1- Finalité / ambition	29
2- Les quatre axes stratégiques de la FPP	29
1 - Promouvoir	29
2- Professionnaliser	30
3- Défendre	30
4- Soutenir	31
D- Les hommes et l'organisation	32
1- Le conseil d'administration de la FPP	33
2- Les commissions de la FPP	33
3- Les permanents de la FPP	35



TEMPS FORTS 2015

JANVIER

Journées professionnelles de la FPP et mini conventions régionales.

JANVIER

Présidence European Union of Swimmingpool and spa Associations (EUSA).



MARS

Campagne collective PROPISCINES® TV et internet

AVRIL

1^{ère} Conférence de presse annuelle de la FPP.



AVRIL

Assemblée Générale de la FPP et élection d'un nouveau président.

JUIN

Publication de l'étude sur le Marché de la piscine en France.



SEPTEMBRE

Séminaire Stratégique de la FPP

OCTOBRE

Recrutement d'un commercial et début d'une campagne d'enquête de satisfaction sur les adhérents.

NOVEMBRE

2^{ème} Conférence de presse annuelle de la FPP.



DÉCEMBRE

10^{ÈME} édition des Trophées de la Piscine



La FPP en 9 temps forts

- ▶ Journées professionnelles de la FPP et mini-conventions régionales
- ▶ Présidence d'European Union of Swimmingpool and spa Associations (EUSA)
- ▶ Campagne collective PROPISCINES® TV et internet
- ▶ Assemblée générale
- ▶ Les deux conférences de presse de la FPP
- ▶ Publication de l'étude sur le marché de la piscine en France
- ▶ Séminaire stratégique
- ▶ Campagne d'enquête de satisfaction et campagne de recrutement avec un nouveau chargé de mission FPP pour les relations adhérents et prospects
- ▶ Trophées de la FPP et Salon Piscine et Bien être de Paris

Janvier 2015 : Les journées professionnelles de la FPP et les mini-conventions régionales (6 dates)

L'occasion pour les adhérents de la FPP :

- d'avoir un rappel sur des informations générales sur des sujets de fond tels que l'urbanisme, les assurances, les relations clients, les normes en vigueur, etc.
- d'assister à la présentation du discours narratif issu de l'Etude sur les mots de la piscine pour répondre aux attentes des consommateurs.
- d'être présent pour la diffusion en avant première de la campagne de communication TV et web.
- d'échanger avec des professionnels du secteur mais aussi de poser des questions plus précises sur des problématiques rencontrées sur le terrain.
- d'avoir une session consacrée à la rénovation (quels points techniques doit-on vérifier avant d'accepter un chantier et quelle est la responsabilité juridique du constructeur qui prend un chantier de rénovation ?)

Un des points forts de cette journée a été la **présentation du dispositif de communication lancé autour du label PROPISCINES®**. Une campagne TV sur les plus grosses chaînes (TF1, France Télévisions, BFM Télévisions) mais aussi des chaînes thématiques soit une prévision de 340 spots de 12s doublée d'une campagne web (plus de 100 000 sites web partenaires). La FPP a décidé d'investir en masse pour renforcer le marché et inciter les clients à se tourner vers des entreprises labellisées PROPISCINES®. Nous avons également abordé des sujets tels que le baromètre, le référentiel de qualification SOCOTEC, les conséquences juridiques de la loi Hamon ou encore fait un point sur la réforme de la formation professionnelle.



La FPP en 9 temps forts

Janvier 2015 : Présidence d'EUSA

European Union of Swimmingpool and Spa Associations (EUSA) est la voix des piscines et spas à Bruxelles. Elle **défend et représente les intérêts des entreprises de piscines et de spas en Europe**. Créée officiellement en 2006, elle représente les fabricants, distributeurs, constructeurs et toutes les sociétés de l'industrie de la piscine et du spa en Europe. La présidence de l'association est tournante et la **France a pris en 2014 la présidence pour deux ans (2014 et 2015)**. EUSA regroupe actuellement 13 associations nationales dans le domaine de la piscine et du spa ce qui représente 2,500 entreprises (dont 900 françaises) dans le marché de la piscine et du spa.

Le rôle d'EUSA est multiple :

- elle participe à la normalisation européenne,
- elle établit des documents techniques pour la piscine familiale,
- elle présente les évolutions techniques pour améliorer les problématiques liées à l'environnement,
- elle promeut l'image du secteur de la piscine et du spa en Europe.

EUSA se réunit généralement deux fois par an avec une partie technique et une partie générale. Elle évoque les sujets de normalisation, de lobbying européen et organise des awards depuis deux ans. Les membres échangent également de bonnes pratiques. Lors d'une précédente réunion, EUSA a reçu des représentants d'Eurochlor et lors de la réunion de mars 2015, ils ont reçu des représentants d'Europump pour travailler sur le sujet des pompes de piscines qui va certainement faire l'objet d'une réglementation particulière.

EUSA a été à l'initiative de la création du WG4 qui commence à travailler à l'élaboration d'une norme européenne sur les spas domestiques.

En 2015, les travaux avec Europump ont officiellement commencé et un tableau des directives et règlements européens qui s'appliquent à la piscine est disponible auprès d'EUSA.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site d'EUSA www.eusaswim.eu

Mars 2015 : Campagne collective PROPISCINES® TV et internet

Fin 2014, le Conseil d'Administration de la FPP avait décidé de soutenir le marché et avait choisi de réaliser une campagne sur le label PROPISCINES®. Pour cela, la campagne a été lancée sur deux médias de façon conjointe : une campagne TV avec un spot de 12 secondes et une campagne digitale (internet) avec des bannières et un clip vidéo dans une version plus longue de 20 secondes.

1. Campagne TV

La campagne TV s'est déroulée **du 2 au 22 mars 2015** et a finalement été constituée de **542 spots** (59% ont été diffusés durant la journée, 33% durant le prime time et le restant sur des tranches horaires de nuit) diffusés sur TFI, France 2, France 3, France 5, BFM TV et les chaînes thématiques du pack France Télévisions.

362 spots ont obtenu un emplacement préférentiel (première, deuxième, troisième, antépénultième, avant-dernière ou dernière position) soit 67% de la programmation.

Campagne TV = 148 millions de contacts

La FPP en 9 temps forts

Cette campagne a totalisé 421,4 GRP (Gross Rating Point) soit **74.7% de la cible touchée en moyenne 5,6 fois**. La GRP représente l'indice de pression d'une campagne publicitaire sur une cible définie. Il s'agit du nombre moyen de chances de contacts d'une campagne publicitaire rapporté à 100 personnes de la cible étudiée.

Cette campagne a également été relayée dans les points de vente de nos adhérents à travers la mise à disposition du spot TV pour l'ensemble de nos adhérents.

2. Campagne digitale

Cette campagne a débuté en parallèle de la campagne TV pour intensifier cette dernière.

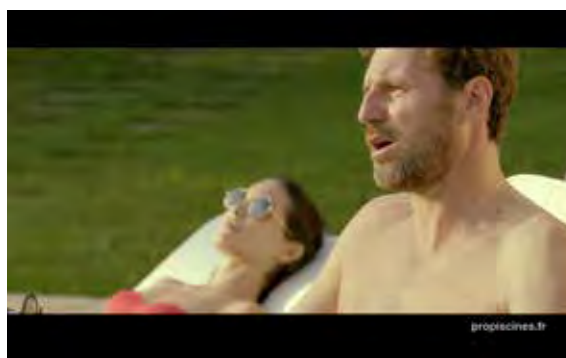
Toutefois la campagne menée sur les "digital media" a continué sur l'ensemble de l'année 2015.

Elle est été segmentée en deux parties : une partie avec des annonces publicitaires et une partie ciblée sur l'achat de mots clés.

Les annonces publicitaires étaient concentrées sur l'affichage de pavés vidéo (film en version 20 secondes) ou de bannières. Au total la campagne s'est affichée sur plus de 1000 sites partenaires (tels que Leroy Merlin, Rustica, le Figaro, presse quotidienne régionale, etc) avec redirection au clic vers le site propiscines.

Sur 6 mois de campagne, **le film a été vu environ 550 000 fois et les bannières se sont affichées environ 3 000 000 fois.**

Quant à l'achat de mots clés, il a été décidé de ne pas cibler les achats sur des termes trop génériques tels que piscine, bassin, etc. Ainsi la FPP a été très bien positionnée sur des recherches plus directes telles que label piscine ou choisir professionnel piscine.



Avril 2015 : Conférence de presse de printemps

Alors que le contexte économique général reste difficile, les piscines continuent de séduire les Français. **Le nombre de bassins livrés en 2014 est en hausse de 3% par rapport à 2013 et le Chiffre d'Affaires des professionnels s'inscrit dans la stabilité (0% d'évolution par rapport à 2013).** La France compte désormais plus de 1.76 million de piscines privées sur le territoire : 698 200 hors sol (+20000 vs 2013) et près de 1.06 million de bassins enterrés (+28700 vs 2013). **La France est le pays le plus équipé d'Europe.**

Au moment où les beaux jours reviennent et où le moral des ménages reprend des couleurs, il est encore temps de se faire construire une piscine pour en profiter dès l'été. Pour passer du rêve à la réalité, les Français peuvent en effet compter sur le savoir-faire des professionnels français. Une expertise et un sérieux qui bénéficient désormais d'un label : PROPISCINES®. Avec ce point de repère, les consommateurs sont assurés de choisir un professionnel en mesure de répondre à leurs attentes pour construire la piscine de leurs rêves. Et, pour continuer à améliorer le confort de ces nouveaux espaces de vie, les professionnels rivalisent d'imagination pour proposer des équipements novateurs pour allonger la saison des baignades, embellir la décoration, automatiser les tâches d'entretien, etc.

La FPP en 9 temps forts

PISCINES : DU REVE A LA REALITE - Les conseils des professionnels pour une piscine au top de ses envies !

- Les 5 bonnes raisons de faire construire sa piscine
- Pas à pas : mode d'emploi d'une piscine réussie
- Des équipements innovants pour des piscines toujours plus agréables

CHIFFRES - LA FRANCE : LE PLUS IMPORTANT PARC DE PISCINES D'EUROPE

- La France : n°1 des piscines en Europe
- Les pisciniers français : champions des exportations
- Le marché des piscines se stabilise en 2014

PROFESSIONNALISME : LES PISCINIERS ENGAGES POUR REPENDRE AUX ENVIES DE PISCINES DES FRANCAIS

- Démarche PROPISCINES® : l'expertise des pisciniers labellisée
- Une première campagne télévisée collective réussie : 150 millions de contacts générés
- 1^{ère} édition des Meilleurs Ouvriers de France des métiers de la piscine : deux professionnels distingués en 2015
- Meilleurs Apprentis de France des métiers de la piscine : trois jeunes récompensés en 2014



Avril 2015 : Assemblée générale de la FPP et élection d'un nouveau président

Cette année, notre Assemblée Générale s'est tenue à Aix en Provence. Le Président de la FPP, Philippe BACH avait décidé de ne pas se représenter et achevait donc son mandat après huit années de présidence. En 2015, les statuts de la FPP ont été modifiés et un troisième collège professionnel a ainsi été créé, celui des "fabricants/distributeurs/installateurs d'abris de piscine". Ce dernier sera désormais doté d'un représentant au Conseil d'Administration.

Ce sont donc 7 administrateurs qui rejoignent le Conseil d'Administration à l'issue de cette Assemblée Générale :

- En BtoC : les mandats d'Hervé MERY et de Nathalie SAGET ont été renouvelés. Mickaël MORIN, constructeur membre du réseau Mondial Piscines a été élu pour la première fois et complète la liste des administrateurs BtoC du Conseil d'Administration.
- En BtoB : les mandats de Muriel FRIEDMANN et de Vincent QUERE ont été renouvelés. Laurent MONTSERRAT a été élu pour la première fois pour remplir les fonctions d'administrateur BtoB.
- Pour le collège abriteurs, c'est Jean-François GAUCHERAND qui a été élu.

La FPP en 9 temps forts

Suite à cette élection, le CA réuni en plénière a procédé à l'élection de son bureau : Gilles MOUCHIROUD est élu Président de la FPP ; François GRILLARD et Vincent QUERE Vice-Présidents ; Hervé MERY et Jacques BRAUN Secrétaires et Stéphane FIGUEROA Trésorier.

Saluons l'arrivée de nos nouveaux élus et rappelons que, comme le prévoient nos statuts, le conseil d'administration est composé à parts égales de représentants des constructeurs installateurs et de fabricants de matériel de piscine.



Juin 2015 : Publication de l'étude sur le Marché de la piscine en France

Tous les 3 ans, la FPP lance une grande enquête sur l'ensemble des acteurs de la filière piscine et du spa. Il s'agit d'appréhender au maximum les entreprises du secteur, leur activité et l'emploi dans l'ensemble du secteur.

Pour rappel, l'enquête comporte 3 phases :

- Une **phase préparatoire** durant laquelle l'institut I+C, responsable de l'enquête, collecte les informations existantes et sonde les entreprises en activité. Cela permet d'une part de bâtir le questionnaire après une confrontation avec les réalités du terrain et d'autre part d'établir un fichier exploitable pour la réalisation de l'enquête.

Durant cette phase préliminaire, 900 sociétés ont été interrogées.

- Une **phase d'enquête** avec 403 enquêtes exploitables.
- Une **phase de traitement et d'analyse**

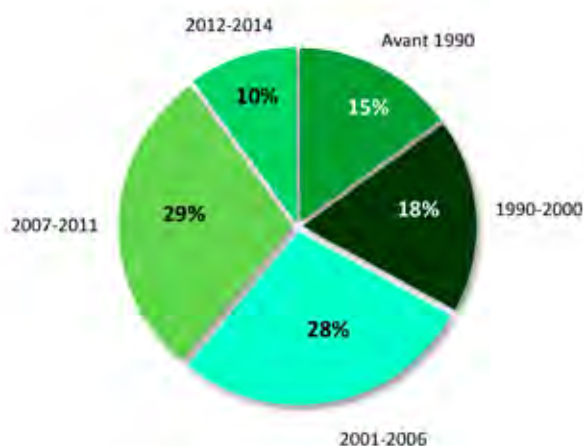
Nous parlerons plus en détail des résultats de cette étude par la suite dans la partie consacrée au secteur de la piscine. Voici d'ores et déjà quelques chiffres.

- **3500 entreprises BtoC dont 2200 spécialisées à fin 2014**



La FPP en 9 temps forts

Répartition des 2.200 entreprises spécialisées selon leur date de création



Pour les 2/3 des sociétés, le CA piscine représente l'intégralité de l'activité. Pour 2 professionnels sur 3, leurs prestations englobent la totalité d'un projet.

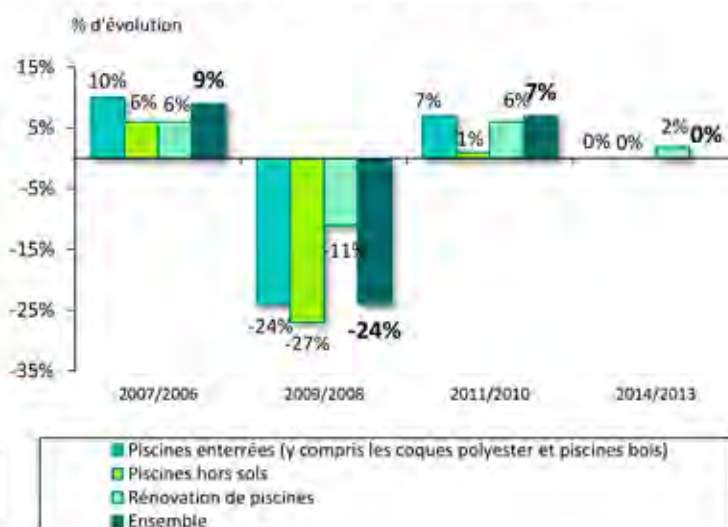
Un quart des entreprises sous traite les travaux de gros œuvre. Cette proportion est en baisse par rapport à 2011.

Au cours des 3 dernières années, ce sont les plus grandes et les plus petites entreprises qui ont renforcé leur position au détriment des sociétés de taille intermédiaire.

Répartition du chiffre d'affaires selon les principales familles de piscines



Historique de l'évolution du chiffre d'affaires selon les principales familles de piscines



Les piscines enterrées constituent l'essentiel du chiffre d'affaires des entreprises de la branche.

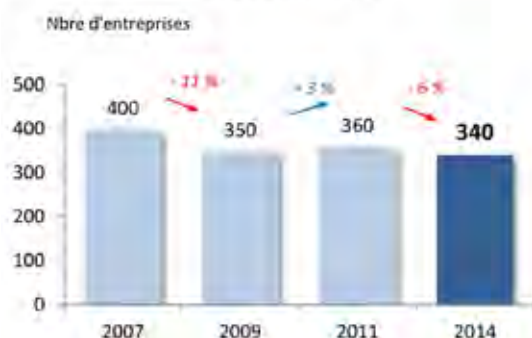
En terme d'évolution, seule la rénovation de piscines a connu une croissance lors de l'année 2014, les autres familles de piscines s'inscrivant à l'identique.

La FPP en 9 temps forts

- **340 entreprises fabricants et distributeurs (BtoB) de matériel fin 2014**

Le nombre de fabricants et de distributeurs de matériel a baissé. Les 2/3 des entreprises effectuent la totalité de leur activité dans l'univers piscine. Les professionnels du BtoB sont surtout des transformateurs et des fabricants de matières premières, de moins en moins des distributeurs importateurs.

Nombre d'entreprises au 31 décembre



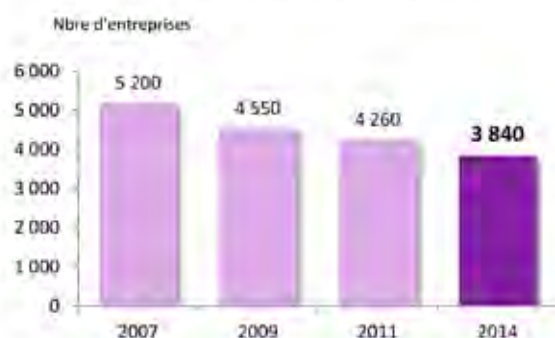
Répartition des entreprises selon leur activité principale*



* Activité dont le chiffre d'affaires représente plus de 50 % du chiffre d'affaires de l'entreprise

Le marché général de la piscine

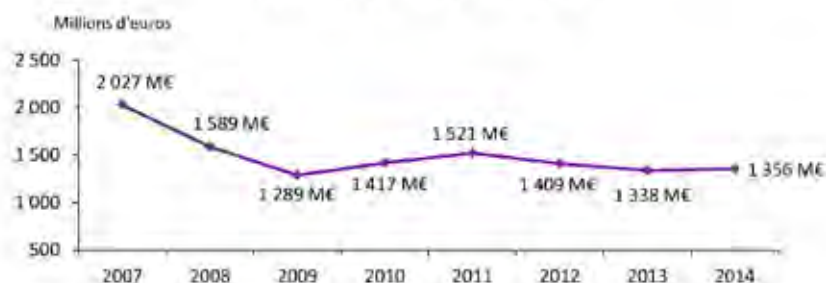
Evolution du nombre d'entreprises



Evolution du nombre de salariés



Evolution du chiffre d'affaires global



La FPP en 9 temps forts

Septembre 2015 : Séminaire stratégique

Cette année, le séminaire stratégique a été organisé sur 2 jours : une première journée avec les membres du Conseil d'administration, des intervenants extérieurs et des adhérents invités afin de réfléchir tous ensemble sur 4 thématiques : la piscine de demain, le piscinier de demain, le client de demain et le marché de demain, et une seconde journée réservée au Conseil d'administration pour faire la synthèse et réfléchir aux plans d'action 2016 de la FPP. Ce sont ces réflexions qui ont servi de base pour les Assises professionnelles de la piscine.

1. Comment gérer un client exigeant, impatient et parfois paradoxal ?

Le client de demain est tout d'abord un client averti, connaisseur, fier de ses achats parfois insaisissable et aux repères changeants.

Le client de demain est également un client informé voire sur-informé qui a accès à une multitude d'informations parfois contradictoires.

Enfin, le client de demain est un client exigeant. Il cherche un professionnel avec qui il pourra entrer en relation, il recherche une relation personnalisée et non pas standardisée.

2. La piscine de demain ou comment avoir un produit économique, écologique, fiable et simple à la fois ?

La piscine de demain est une piscine économique, fiable, écologique, personnalisable et automatisée (du moins en partie). Elle doit être simple d'utilisation et avec une certaine longévité.

La piscine de demain doit être une piscine adaptée aux besoins des clients avec un système global qui s'adapte automatiquement aux contraintes (météo, besoins clients, etc).

3. Le piscinier de demain

Les clients évoluent et les professionnels doivent s'adapter pour être le plus possible en adéquation avec la demande client. Le piscinier de demain est un professionnel/spécialiste, un gestionnaire et un visionnaire.

Le piscinier de demain doit donc être organisé autour de 4 axes : gestion des clients exigeants / possession de cadres, procédures / lisibilité de son travail et fidélisation de ses clients.

Octobre 2015 : Recrutement d'un commercial et début d'une campagne d'enquête de satisfaction sur les adhérents et de recrutement auprès des non-adhérents du secteur

De formation littéraire, Stéphane GOZLAN a acquis une solide expérience dans le domaine de la communication et de la publicité : commercialisation d'espace publicitaire WEB et PRINT, gestion du portefeuille annonceurs section santé des Pages Jaunes.

Il nous a rejoints pour travailler sur deux axes majeurs : d'une part, un axe de recrutement pour que notre profession soit toujours bien représentée et que nous puissions défendre les intérêts de la profession auprès des pouvoirs publics et des institutions et d'autre part, un axe de relation adhérents afin que la FPP puisse être encore plus à l'écoute de ses adhérents.

La FPP en 9 temps forts

Novembre-Décembre 2015 : les Trophées de la piscine 2015, la conférence de presse de la FPP et le Salon Piscine & Bien être de Paris.

Les Trophées de la Piscine 2015

La Fédération des Professionnels de la Piscine (FPP) a remis, en novembre 2015, les 10^{ème} Trophées de la Piscine décernés par un Jury de journalistes de la presse grand public consommation et maison déco. Dans un deuxième temps, le grand public a également été invité à voter pour ses propres lauréats sur le site internet de la fédération.

- **+ de 250 innovations présentées au jury**
- **27 réalisations remarquables distinguées dans 12 catégories récompensées par un jury de journalistes et 2 prix spéciaux**
- **19 piscines et 9 abris soumis au vote du public sur le site internet de la FPP du 6 novembre au 31 décembre 2015**

Tous les lauréats et les résultats sont disponibles sur le site de la FPP www.propiscines.fr

La conférence de presse d'Automne de la FPP

CHIFFRES

Le marché de la piscine reprend la vague de la croissance

ENVIRONNEMENT

Piscine privée : 30 ans de révolution durable pour atteindre la piscine basse consommation

QUALITE

Lancement des premières normes AFNOR pour piscines familiales : la démarche PROPISCINES® renforcée

INTERNATIONAL

La "french touch" récompensée à l'international : les Trophées européens de la piscine et du spa - EUSA

INNOVATION

Le savoir-faire et le sens de l'innovation français distingués par les Trophées de la piscine

INFORMATION

Le Salon Grand Public Piscine et Bien être à Paris : une bulle d'eau au coeur de l'hiver

En savoir plus sur la FPP : 900 spécialistes au service des piscines

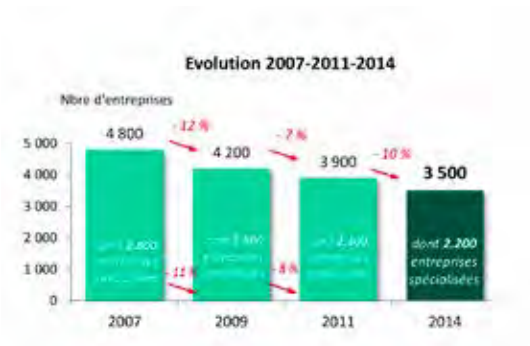


A- Le secteur de la piscine en quelques chiffres

1- Vente de piscines et services	16
2- Fabricants et distributeurs de matériel	16
3- Synthèse	17
4- Baromètre n°32 - automne 2015	18
1 - Chiffre d'affaires Piscines.....	18
2- Piscines signées et livrées.....	19
3- Devis.....	20
4- Historique des évolutions.....	21

A- Le secteur de la piscine en quelques chiffres

I - Vente de piscines et services



En 3 ans, le nombre d'entreprises spécialisées dans le domaine de la piscine a encore diminué pour s'établir à 3500 entreprises ce qui représente une diminution de 10% entre fin 2011 et fin 2014.

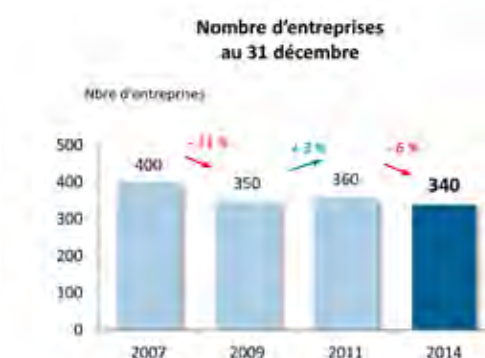


Après la forte baisse du marché enregistrée entre 2013 et 2011, le chiffre d'affaires de la profession s'est stabilisé en 2014. Il atteint désormais 907 millions d'euros. Près de 1% du chiffre d'affaires est destiné aux dépenses d'investissements et de recherche-développement.

En 2014, les 2200 entreprises spécialisées ont réalisé un chiffre d'affaires de 867 M€ soit 96% du chiffre d'affaires piscine. Par conséquent, au niveau des ventes de piscines et services, l'activité, générée par les entreprises spécialisées, s'avère parfaitement représentative de la profession.

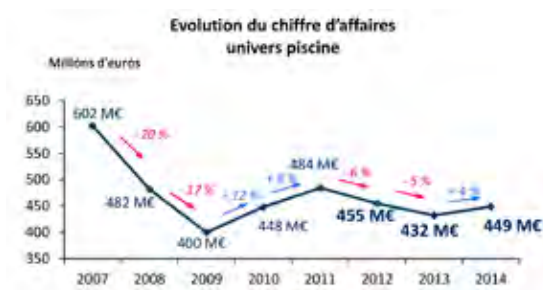
La FPP regroupe approximativement 835 entreprises B2C soit environ 38% des entreprises spécialisées. Elles génèrent 60% du chiffre d'affaires réalisé en B2C, c'est-à-dire approximativement 545 M€.

2 - Fabricants et distributeurs de matériels



En 3 ans, le nombre de fabricants et de distributeurs de matériel a diminué pour s'établir à 340 entreprises ce qui représente une diminution de 6% entre fin 2011 et fin 2014.

A- Le secteur de la piscine en quelques chiffres



Le chiffre d'affaires est passé en l'espace de trois ans de 484 M€ à 449 M€ (19% à l'export) soit une diminution de 7,23%. De plus, il intègre les produits chimiques qui représentent 23% de l'ensemble alors qu'ils n'étaient pas inclus en 2009.

Dans le secteur des fabricants et distributeurs de matériels, 139 entreprises sont adhérentes à la FPP soit 41% de la profession. Elles génèrent 80% du chiffre d'affaires réalisé en B2B, c'est-à-dire approximativement 359 M€.

3 - Synthèse



Pour chacun des deux collèges (B2B/B2C), la représentativité de la FPP s'avère particulièrement prépondérante en termes de chiffre d'affaires puisqu'au total, le chiffre d'affaires généré par les adhérents de la FPP représente 67% du CA global. Par conséquent, on peut constater que les adhérents de la FPP figurent parmi les entreprises les plus performantes de la profession.

A- Le secteur de la piscine en quelques chiffres

4 - Baromètre n°32 - décembre 2015

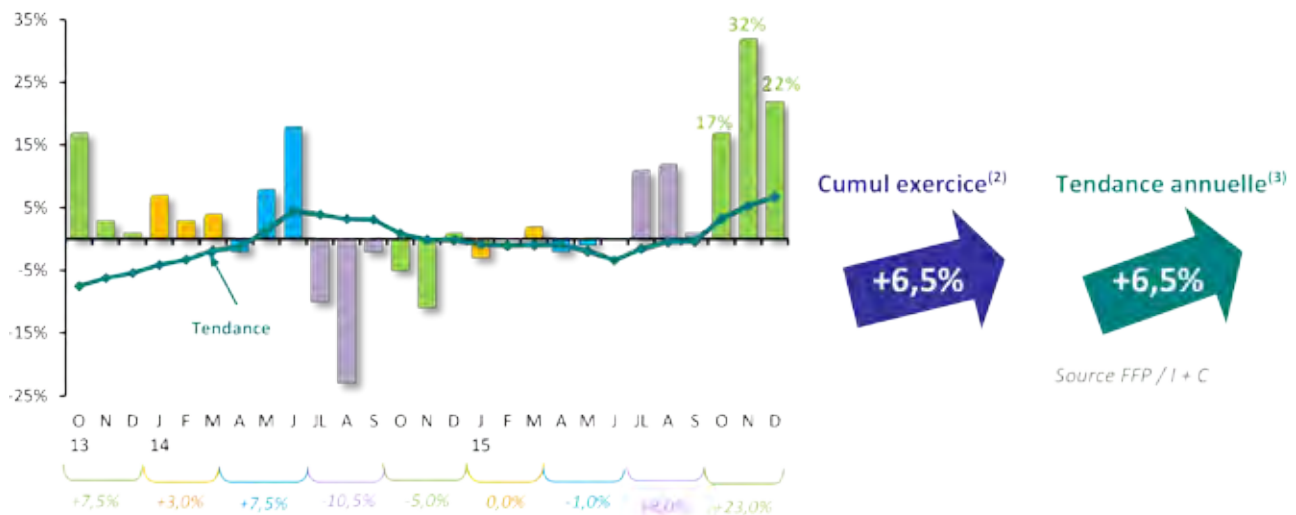
I . Chiffre d'affaires piscine

Le redressement de l'économie française s'est poursuivi sur les trois derniers mois de l'année 2015, et ce, en dépit des événements dramatiques de novembre. La montée en puissance du CICE, la baisse du prix du pétrole ainsi que la dépréciation de l'euro face au dollar ont été favorables aux entreprises. La consommation des ménages est également restée sur un trend positif, grâce à la chute des cours du pétrole.

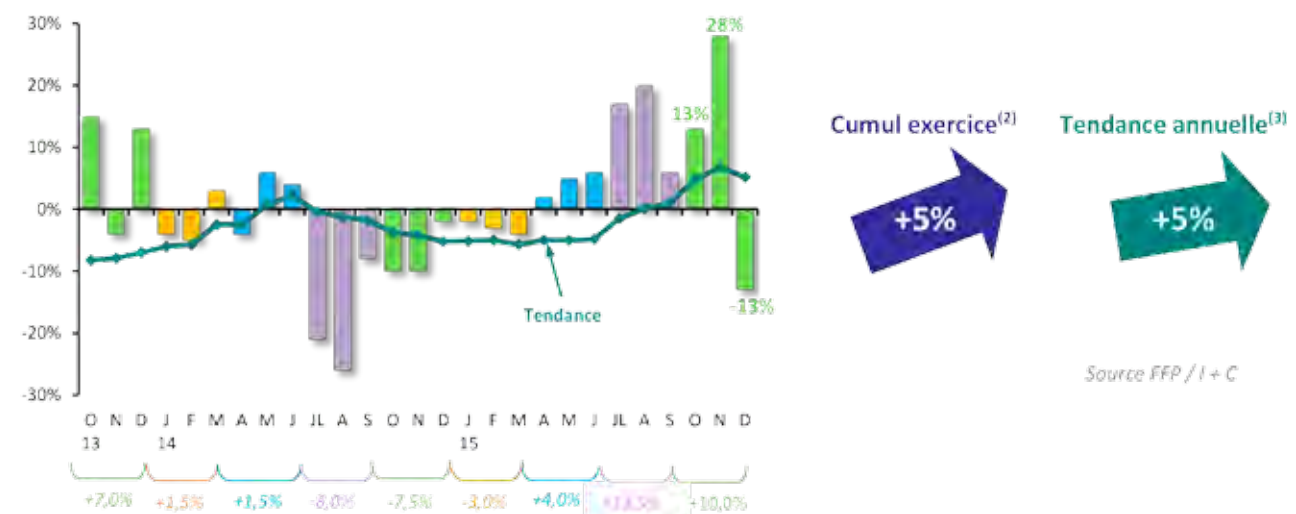
La météo exceptionnelle, cumulée à une amélioration continue du pouvoir d'achat des ménages a permis à l'activité de la filière de nettement rebondir en comparaison d'un automne 2014 en baisse.

Les conditions climatiques ont été exceptionnelles au cours des derniers mois de l'année 2015 : les précipitations ont été moitié plus faibles que la normale, alors que les températures ont largement dépassé les moyennes saisonnières.

Evolution⁽¹⁾ du chiffre d'affaires facturé en piscines⁽⁴⁾



Evolution⁽¹⁾ du chiffre d'affaires négoce⁽⁵⁾



(1) évolution du chiffre d'affaires au cours de la période considérée par rapport à la même période de l'année précédente

(2) cumul exercice du chiffre d'affaires moyen de l'année calendaire

(3) tendance annuelle du chiffre d'affaires des douze derniers mois par rapport aux douze mêmes mois de l'année précédente

(4) y compris rénovation complète de piscines

(5) ventes après livraison d'équipement de produits, posés ou non.

A- Le secteur de la piscine en quelques chiffres

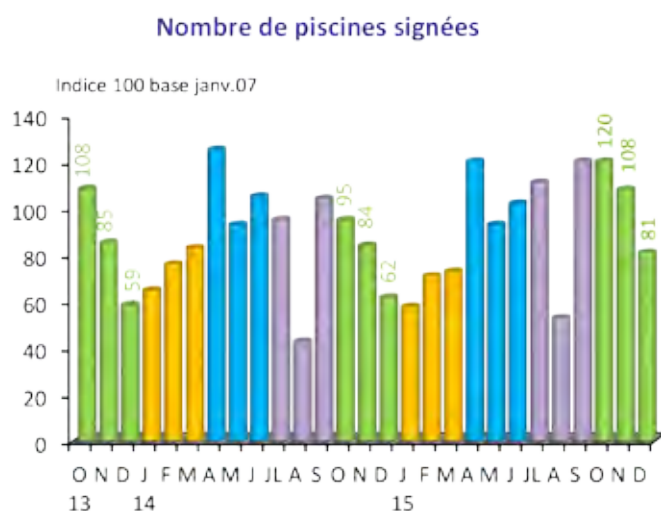
Dans un contexte économique plus favorable, le **quatrième trimestre 2015 progresse de + 23 % à un an d'intervalle**. Tous les mois du trimestre ont été bien orientés. Sur l'ensemble de l'année, les résultats en valeur de la profession ont nettement progressé par rapport à 2014. Pour sa part, l'activité négoce profite également de la très bonne fin d'année : + 10 % au 4T15. Au niveau du volume des affaires également, signatures et livraisons ont explosé au cours des derniers mois de l'année. Si les signatures bondissent de 28 %, les livraisons battent tous les records pour un quatrième trimestre (+ 35 %).

En ce qui concerne les perspectives des prochains mois, le nombre de devis établis demeure en sensible augmentation à un an d'intervalle. Cela augure de la poursuite de très bons résultats début 2016.

■ 2 . Piscines signées et livrées

Après un été déjà très favorable, les ventes en volume de piscines ont bondi au cours de l'automne par rapport à la même période de l'année précédente.

Dans un contexte favorable aux investissements des particuliers, le nombre de signatures augmente de 28 % par rapport à un automne 2014 en repli. L'année 2015 connaît finalement une forte hausse de 7,5 % par rapport à 2014.



Source FPP / I+C

	Tx évol. ⁽¹⁾	Saison ⁽¹⁾
Octobre 2014	- 12 %	
Novembre 2014	- 2 %	- 4,5 %
Décembre 2014	- 6 %	
Janvier 2015	- 11 %	
Février 2015	- 6 %	- 9,5 %
Mars 2015	- 12 %	
Avril 2015	- 4 %	
Mai 2015	0 %	- 2,5 %
Juin 2015	- 3 %	
Juillet 2015	+ 16 %	+ 17 %
Août 2015	+ 25 %	
Septembre 2015	+ 15 %	
Octobre 2015	+ 26 %	
Novembre 2015	+ 29 %	+ 28 %
Décembre 2015	+ 30 %	

Cumul exercice⁽²⁾

+7,5%

Tendance annuelle⁽³⁾

+7,5%

A- Le secteur de la piscine en quelques chiffres

A l'image des signatures, les livraisons ont connu une croissance importante au cours de l'automne. Plus précisément, tous les mois ont été nettement mieux orientés que l'an passé (+ 35 % sur le trimestre).

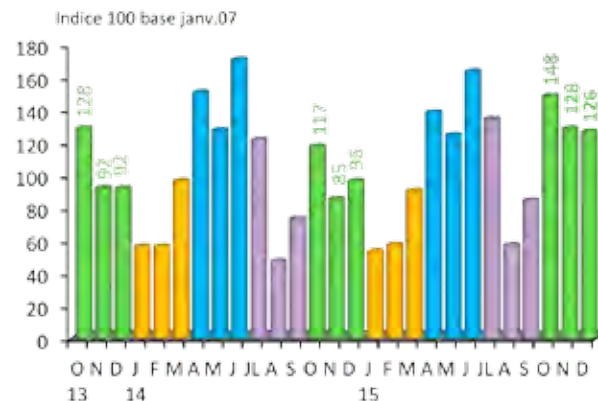
	Tx évol. ⁽¹⁾	Saison ⁽²⁾
Octobre 2014	- 9 %	
Novembre 2014	- 7 %	- 4,5 %
Décembre 2014	+ 5 %	
Janvier 2015	- 5 %	- 3,5 %
Février 2015	+ 2 %	
Mars 2015	- 6 %	
Avril 2015	- 8 %	
Mai 2015	- 2 %	- 5 %
Juin 2015	- 4 %	
Juillet 2015	+ 11 %	
Août 2015	+ 21 %	+ 14 %
Septembre 2015	+ 14 %	
Octobre 2015	+ 27 %	
Novembre 2015	+ 50 %	+ 35 %
Décembre 2015	+ 31 %	

Cumul exercice⁽²⁾

Tendance annuelle⁽³⁾



Nombre de piscines livrées



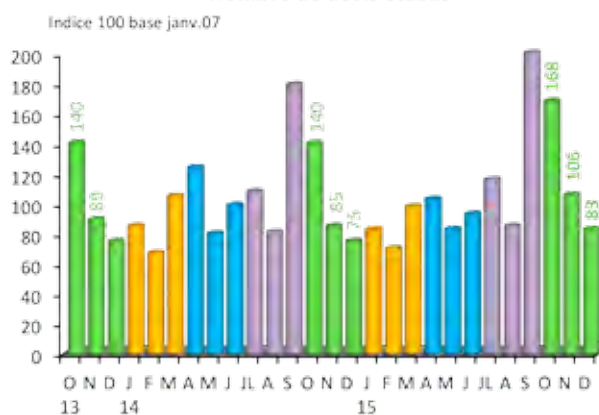
Source FPP / I+C

3 . Devis

Au cours d'un automne encore très bien orienté pour la profession, le nombre de devis établis poursuit sa très bonne tenue soit +19 %. Cette évolution peut tout de même être relativisée au vue de la baisse des intentions d'investissements des ménages.

Dans les mois à venir, l'activité des professionnels de la piscine devrait donc demeurer bien orientée même si le climat très favorable a certainement permis de prendre de l'avance dans la réalisation des chantiers.

Nombre de devis établis



Source FPP / I+C

	Tx évol. ⁽¹⁾	Saison ⁽²⁾
Octobre 2014	0 %	
Novembre 2014	- 5 %	- 1,5 %
Décembre 2014	0 %	
Janvier 2015	- 2 %	- 2 %
Février 2015	+ 5 %	- 2 %
Mars 2015	- 6 %	
Avril 2015	- 17 %	
Mai 2015	+ 4 %	- 8 %
Juin 2015	- 6 %	
Juillet 2015	+ 7 %	
Août 2015	+ 5,5 %	+ 10 %
Septembre 2015	+ 14 %	
Octobre 2015	+ 20 %	
Novembre 2015	+ 25 %	+ 19 %
Décembre 2015	+ 10 %	

Cumul exercice⁽²⁾

Tendance annuelle⁽³⁾



(1) évolution du nombre de devis au cours de la période considérée par rapport à la même période de l'année précédente

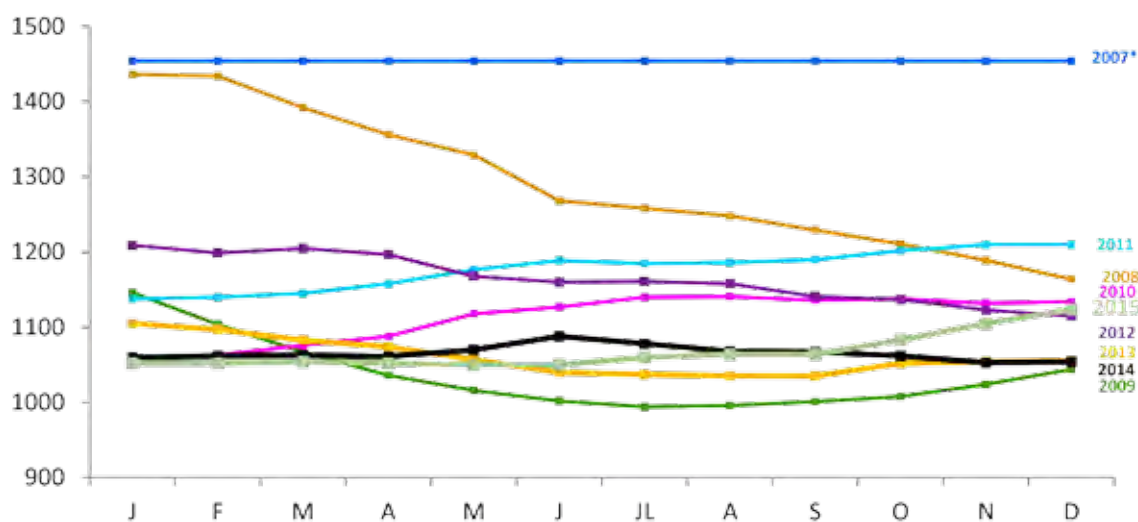
(2) cumul exercice du nombre de devis moyen de l'année calendaire

(3) tendance annuelle du nombre de devis des douze derniers mois par rapport aux douze mêmes mois de l'année précédente

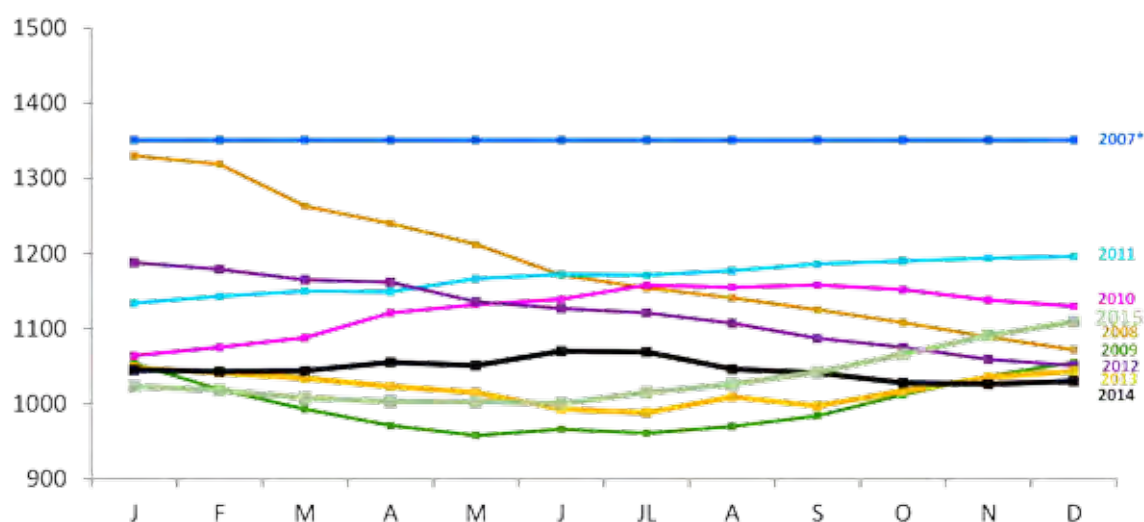
A- Le secteur de la piscine en quelques chiffres

■ 4 . Historique des évolutions

Evolution du chiffre d'affaires facturé en piscines
(cumul annuel glissant des indices mensuels)



Evolution du nombre de piscines signées
(cumul annuel glissant des indices mensuels)



Source FPP / I+C



B- L'exercice de la FPP

I- Généralités	23
2- Actions découlant de la démarche stratégique	23
1 - Promouvoir	23
2 - Professionnaliser	24
3 - Défendre	25
3- Actions récurrentes	27

B- L'exercice de la FPP

I - Généralités

A la clôture de l'année 2015, 965 entreprises sont adhérentes à la FPP (contre 893 à fin décembre 2014):

- 138 appartiennent au collège vente aux professionnels : fabricants, distributeurs de matériel de piscine.
- 827 sont rattachées au collège vente aux consommateurs : en grande majorité des constructeurs installateurs (plus de 700 sociétés) ainsi que les fabricants d'abris, les sociétés de service piscine ou de négoce d'équipements vers les particuliers.

Par rapport à la représentativité, la FPP a participé en 2015 à :

- 12 jours de réunions AFNOR (normalisation au niveau national)
- 18 jours de réunions CEN (normalisation à l'échelle européenne)
- 20 jours de réunions concernant d'autres instances (pouvoirs publics, fédération européenne, organisations des différents salons, etc.)

En terme de gouvernance, la FPP préside notamment :

- le comité technique (CEN / TC 402) spécifique à la normalisation européenne des piscines et spas domestiques (M. Marc MAUPAS)
- le groupe de coordination piscine (AFNOR) qui définit la stratégie de la normalisation française et européenne pour les piscines et les spas (Joëlle PULINX CHALLET)
- la commission miroir (AFNOR / PSD) relative aux travaux européens de normalisation concernant les piscines et spas domestiques. Cette commission définit les positions françaises à défendre en Europe (Joëlle PULINX CHALLET)
- la commission de normalisation sur les éléments de protection (AFNOR / P91C) (Pierre IORIO)
- la commission de normalisation sur les accords AFNOR (P91M) (Pierre IORIO)
- la fédération Européenne (EUSA) des professionnels de la piscine et du spa (Philippe BACH, Marc MAUPAS et Joëlle PULINX CHALLET)

Au regard de ses trois axes stratégiques (promouvoir/professionnaliser/défendre), la FPP a satisfait son plan d'action 2015 à 95%.

2 - Actions découlant de la démarche stratégique

I . Promouvoir

12 actions d'informations presse (communiqués de presse) ont été réalisées :

- Gilles Mouchiroud, élu Président de la FPP
- PISCINE, un rêve à portée de main
- Piscine Printemps : il est encore temps de se décider !
- Les 5 bonnes raisons de faire construire sa piscine dès maintenant
- 1ère participation des Métiers de la piscine au concours « meilleurs ouvriers de France » : 2 professionnels distingués au 25ème concours (2013-2015)
- Les conseils des professionnels de la FPP en matière de sécurité autour de la piscine
- Spécial Canicule / Piscine : la fraîcheur à portée de plongeon
- Se baigner en toute sécurité : Tous les conseils des professionnels de la piscine réunis dans un nouveau livret
- Les plongeurs de demain se préparent aujourd'hui : Comment bien choisir son professionnel de la piscine ?

B- L'exercice de la FPP

- Invitation Déjeuner avec les membres d'EUSA le 9 septembre
- L'été radieux redonne de belles couleurs au marché des piscines de plus en plus durables
- Les résultats du Prix des Internauts 2015 des Trophées de la Piscine

Près de 30 interviews organisées avec les membres de la FPP et des journalistes de la presse professionnelle, grand public, radio et TV.

Sur 2015, la FPP et le marché de la piscine ont bénéficié d'une EXCELLENTE couverture médiatique, avec près de 330 retombées médiatiques obtenues :

- 2278 citations
- 322 articles / reportages avec 838 visuels
- Audience estimée à plus de 380 millions de personnes
- Entre 2 314 460 € et 2 893 075 € (valeur estimative des surfaces de temps d'antenne)
- 18% en presse professionnelle / 82% en presse grand public / 41% sur internet
- 3 passages télé
- 3 passages radio

Organisation des trophées

Les journées professionnelles 2015 dans 6 villes de France (Nantes, Aix en Provence, Lyon, Colmar, Toulouse et Bordeaux)

Stratégie d'implantation de PROPISCINES® aux adhérents qui ont satisfait aux conditions d'obtention du label qui doit encore être améliorée pour développer les points de visibilité de Propiscines sur tout le territoire grâce à nos adhérents. A fin 2015, nous avons plus de 370 sociétés qui portent le label PROPISCINES®.

Diffusion des newsletters.

Présence renforcée de la FPP sur les réseaux sociaux à travers les comptes twitter des permanents et du Président :

- **Président de la FPP : @GmouchiroudFPP**
- **Déléguée générale : @FPP_jpulinx**
- **Responsable juridique : @FPP_susini**
- **Ingénieur qualité : @FPP_iorio**
- **Communication : @FPP_mouillaud**
- **Assistante communication et relations adhérents : @FPP_vrobelin**

2 . Professionnaliser

La délivrance du label Propiscines® s'inscrit dans l'objectif de professionnaliser les adhérents qui le souhaitent en leur faisant prendre des engagements supplémentaires vis-à-vis du client final.

Ensuite, **pour obtenir le label Propiscines® qualifié**, l'entreprise doit présenter à la fédération une attestation en cours de validité, relative au référentiel de qualification proposé par Socotec Certification. La qualification a pour but de mettre en avant le fait que l'entreprise dispose des moyens nécessaires pour satisfaire ses clients (personnel formé, matériels performants, solidité financière...). L'attestation au référentiel de qualification développé par Socotec Certification, apporte pour le client un gage supplémentaire de confiance vers l'entreprise qualifiée. Plusieurs rubriques de qualification existent en fonction de votre organisation et technique d'intervention, choisissez celles qui vous correspondent !

B- L'exercice de la FPP

Pour obtenir le label Propiscines® certifié, l'entreprise doit présenter à la Fédération une attestation en cours de validité, relative à une certification de services ou de systèmes de management de la Qualité ; en fait une certification en lien direct avec la satisfaction client, la qualité de la relation entre l'entreprise et son client.

Voici les principaux textes existants dans ce domaine :

Propiscines® / Entreprise certifiée

NF Service 327 (services associés aux travaux du bâtiment)
ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001
ISO 26000
Dispositif de certification des entreprises "Professionnels de la piscine privée à usage familial" (disponible fin 2016)

Tout client mécontent d'une entreprise labellisée **Propiscines®** engagé a la possibilité de faire remonter son mécontentement à la FPP en remplissant un dossier de réclamation.

Un certain nombre de documents ont été élaborés au sein des diverses commissions de la FPP. La plupart de ces documents sont disponibles sur la page de la commission correspondante (développement durable, HSE, etc) sur l'espace adhérent du site de la fédération (www.propiscines.fr).

Par exemple, la **commission Développement Durable** a publié le rapport sur la consommation en eau des piscines domestiques et le rapport sur la consommation électrique des piscines domestiques.

Quant à la **commission HSE**, elle a publié la note sur les produits de traitement, le guide sur les produits de traitement et de désinfection, les conseils pour la bonne utilisation des produits d'entretien de la piscine, le référentiel à utiliser dans le cadre de la formation des revendeurs/utilisateurs professionnels de produits chimiques et la charte des fabricants, distributeurs de produits chimiques destinés au traitement de l'eau des piscines et leur environnement.

Trois réunions de la **commission Formation** se sont également tenues en 2015 dans le but d'élaborer le contenu de la révision du brevet professionnel de technicien aux métiers de la piscine.

3. Défendre

Deux axes principaux de travail pour la défense des intérêts de la profession : la veille et l'influence auprès des pouvoirs publics en France, et les travaux de normalisation européenne.

La veille et l'influence auprès des pouvoirs publics

- La sécurité = intervention systématique dans l'optique de rétablir la vérité sur les statistiques d'accidentologie y compris au niveau européen. Echanges avec l'Institut de la veille sanitaire à propos des statistiques.
- Rencontres avec le Ministère de la Santé et l'Anses au sujet de la directive technique sur les spas collectifs et avis donné par la FPP à propos du projet de réglementation sur les baignades artificielles.
- Envoi d'un courrier à tous les préfets au sujet des arrêtés sécheresse afin de limiter les interdictions de remplissage.

B- L'exercice de la FPP

- Rencontre avec le ministère du logement sur les allégations environnementales en matière de piscines sans toutefois avoir obtenu une réponse précise sur ce que nous devons faire ou non.
- Envoi de documents au ministère du logement directement et par l'intermédiaire de la CGPME au niveau du cabinet du ministre afin de demander des facilités d'implantation des piscines dans le cadre du « choc de simplification ».
- Rencontre au cabinet du ministre du logement pour négocier des facilités en matière d'urbanisme. La demande semblait avoir été comprise et entendue mais n'a pas abouti concrètement. La FPP va poursuivre cette demande pour 2016 en s'appuyant sur le livre blanc sur la piscine.
- Obtention cependant d'un aménagement favorable sur les zones agricoles
- Rendez vous au ministère du travail à propos de la représentativité patronale, la FPP n'est pas concernée car il s'agit uniquement de lister les fédérations qui négocient des conventions collectives. Cependant, la FPP répond largement aux critères demandés en termes de nombre d'entreprises adhérentes par rapport au nombre d'entreprises du marché. Ce rendez-vous a permis de faire le point sur une demande ancienne de création d'une convention collective pour la filière piscine. Le représentant du ministère nous a confirmé qu'une demande en ce sens se heurterait à un refus catégorique dès lors que les professionnels de la piscine disposent déjà de codes NAF qui relèvent du secteur du bâtiment en principal.
- Rendez-vous au ministère de l'éducation nationale, rédaction du dossier d'opportunité pour la révision du contenu du BP et défense du dossier en commission paritaire consultative. Les travaux de révision vont débiter début 2016.

La normalisation européenne

Au cours de cette année 2015, l'activité de la FPP en normalisation européenne fut importante avec pour objectif la publication des normes « cœur de métier » pour les piscines familiales.

• Piscines et spas domestiques

Une nouvelle norme européenne en 3 parties a été publiée en octobre 2015 sur les structures des piscines familiales.

Cette norme en trois parties concerne exclusivement les piscines privées d'usage familial.

1. La nouvelle norme **NF EN 16582-1** (partie 1 de la série de norme 16582) traite **des exigences générales de sécurité et de performance avec les méthodes d'essai associées, applicables aux structures des piscines à enterrer, à poser sur le sol ou à encastrer, y compris leur installation et leurs moyens d'accès.**

Les thématiques suivantes sont notamment abordées :

- les pertes d'eau
- les exigences minimales de performance pour les matériaux de la structure
- les risques de blessures
- l'accessibilité
- les moyens d'accès (glissance, coincement, échelles, points d'appui, escaliers, mains courantes...)
- les instructions pour le consommateur
- la signalisation de sécurité

2. La nouvelle norme **NF EN 16582-2** (partie 2 de la série de norme 16582) traite **des exigences spécifiques de sécurité et de performance avec les méthodes d'essai associées, applicables aux structures des piscines partiellement ou entièrement enterrées ainsi qu'à leurs moyens d'accès.** A lire conjointement avec la partie 1 (NF EN 16582-1).

Les thématiques suivantes sont abordées :

- Performance liée à la résistance mécanique de la structure
- Durée de vie
- Performance spécifique à l'étanchéité
- Moyens d'accès
- Tolérances d'installation des structures

B- L'exercice de la FPP

3. La nouvelle norme **NF EN 16582-3** (partie 3 de la série de norme 16582) traite **des exigences spécifiques de sécurité et de performance avec les méthodes d'essai associées, applicables aux structures des piscines hors sol ainsi qu'à leurs moyens d'accès**. A lire conjointement avec la partie 1 (NF EN 16582-1).

Les thématiques suivantes sont abordées :

- Spécificités des piscines hors sol avec parois autoportantes
- Spécificités des piscines hors sol avec parois autostables
- Spécificités des piscines hors sol à ossature tubulaire et/ou structure souple

Concernant le **sujet développé au sein du WG2**, la distribution d'eau, cette année 2015 a consisté à finaliser le traitement des commentaires issus de l'enquête publique CEN. Ce projet se décline de la manière suivante :

- o partie « filtration » (part 1), exigences et méthodes d'essais.
- o partie « circulation » (part 2), exigences et méthodes d'essais.
- o partie « traitement » (part 3), exigences et méthodes d'essais.

A noter que la partie 1 a suscité 350 commentaires, 300 pour la partie 2 et 180 pour la partie 3.

Ces trois nouveaux textes auront les références suivantes : NF EN 16713-1, NF EN 16713-2 et NF EN 16713-3. Ces normes devraient être publiées en août 2016 et s'appliquer au même moment.

A propos du projet de norme développé au sein du groupe de travail n°4 sur les spas domestiques, 10 jours de réunions européennes ont eu lieu en 2015. Le projet avance et devrait être soumis à l'enquête publique CEN durant l'année 2016.

• Piscines collectives

L'activité liée à ce thème s'avère être particulièrement dense actuellement.

En effet, deux grandes thématiques sont traitées : la **révision des normes européennes EN 15288-1+AI et EN 15288-2** qui portent respectivement sur la conception/construction et l'exploitation des piscines privées d'usage collectif et la **révision de la série de normes EN 13451** qui sont des normes produits spécifiques aux équipements piscines.

Ce processus européen de normalisation implique également une activité très importante au niveau national : les experts émettent leurs avis, de multiples discussions ont lieu afin d'obtenir à l'échelle nationale une situation de consensus nécessaire à la représentation du marché français lors de chaque réunion européenne.

3 - Actions récurrentes

Durant l'année 2015, la FPP a répondu à plus de 1000 questions, de nature juridique ou technique, provenant des adhérents. Cette assistance a notamment permis de débloquer environ 1/3 des dossiers relatifs à l'urbanisme.

Poursuite du baromètre trimestriel de la construction des piscines.

Organisation et pilotage des nombreuses commissions de la FPP : Développement durable / Abris / Spas / Hygiène Sécurité Environnement / Conciliation / Formation / Marketing. Plus de 100 adhérents ont participé aux travaux de l'ensemble des commissions actives en 2015.



C- Les perspectives d'avenir

I- Finalité / Ambition	29
2- Les quatre axes stratégiques de la FPP	29
1 - Promouvoir	29
2- Professionnaliser	30
3- Défendre	30
4- Soutenir	31

C- Les perspectives d'avenir

A l'occasion du séminaire élargi d'octobre 2015, les élus de la FPP se sont attachés à examiner les perspectives du marché et les évolutions de la demande des clients. La présence de Denis MUZET et Séverine CHARON de l'institut Médiascopie a permis de réfléchir aux évolutions attendues en ce qui concerne le piscinier de demain et la piscine de demain.

Les bases de finalité et d'ambition de la FPP restent des fondamentaux et les conclusions du séminaire stratégiques seront partagées avec les adhérents lors des Assises des professionnels de la piscine.

I - Finalité / Ambition

La raison d'exister de la FPP est de **fédérer les professionnels français de la piscine et du spa pour favoriser le développement durable du marché (économique, social et environnemental) en agissant auprès de toutes les parties prenantes.**

L'ambition de la FPP est d'**anticiper et d'être force de propositions, afin d'inscrire la profession dans une démarche de développement durable en restant l'interlocuteur de référence en France et en le devenant en Europe.**

Si la FPP veut inscrire la profession dans une démarche de développement durable, il semble indispensable de permettre au secteur de la piscine de renforcer son identité et de répondre aux attentes de la société.

Cette ambition repose sur trois convictions :

- la volonté de maintenir la FPP comme seule organisation professionnelle représentative des entreprises de la piscine et du spa en France,
- la volonté d'affirmer toujours plus l'identité du secteur de la piscine et du spa qui doit garder son indépendance par rapport à d'autres secteurs, notamment vis-à-vis du bâtiment,
- la volonté de renforcer la visibilité de la FPP en Europe car la FPP est la première fédération nationale en Europe.

2 - Les quatre axes stratégiques de la FPP

I . Promouvoir

Promouvoir la profession, son produit et ses acteurs afin de développer le marché.

Si la stratégie d'entreprise conduit souvent à segmenter la profession en différents métiers, il apparaît impératif d'en donner une image globale positive et unie. C'est une profession ou un secteur qui comporte plusieurs métiers.

Dans cet objectif, il semble notamment important que les professionnels adoptent la "positive attitude professionnelle" proposée par la FPP suite à l'étude sur les mots de la piscine.

Le client de demain a des attentes plus précises, il est informé et aussi désinformé par internet et les réseaux sociaux, il attend une réponse personnalisée à ses besoins.

Il est plus en attente de solutions qui lui correspondent et qui préservent l'environnement car cette préoccupation est importante pour les générations actuelles.

Le consommateur a besoin d'être rassuré, informé de manière non commerciale, la fédération, à travers son site et le label **Propiscines®** peut jouer ce rôle de réassurance par rapport à la piscine et aux professionnels de la piscine.

Le professionnalisme de nos adhérents mérite le label **Propiscines®** : il doit être la base de toute proposition des professionnels de la piscine dignes de ce nom.

■ 2. Professionnaliser

Professionnaliser le secteur afin de répondre aux demandes de nos concitoyens

Le piscinier de demain sera encore plus professionnel et plus connecté

- **plus professionnel**

Les consommateurs sont de plus en plus exigeants et la profession a besoin de restaurer une image globale plus positive. Il faut pour cela créer les conditions d'une amélioration continue du secteur par la mise en place :

- de documents contractuels, base de la relation clients / prestataires
- de documents « normatifs techniques » (normes françaises et européennes / accords AFNOR / DTP) afin de servir de référence à des produits de qualité, sûrs et répondant à la demande des consommateurs
- d'une sensibilisation, au regard des adhérents FPP, à aller vers une démarche de qualification dont le référentiel spécifique aux métiers de la piscine est désormais disponible chez Socotec certification.
- de référentiels de certification : certains sont d'ores et déjà existants (marque NF, NF Services, ISO 9001 etc.)
- **labellisé** avec le label **Propiscines®** en 3 étapes : engagement, qualification, certification,
- **informé des nouvelles normes** : L'utilisation des normes européennes comme un outil de réassurance de consommateurs,
- **Formé** : La formation des personnels qui se développe et de nouvelles écoles se créent,
- **Plus connecté**
- **Organisé** : L'organisation de l'entreprise qui se base sur l'utilisation d'outils informatiques performants de suivi des clients (solutions CRM),
- **Visible sur le web** : L'optimisation des sites internet, premier lieu de passage des clients qui se renseignent sur un projet.

La piscine de demain sera encore plus respectueuse de l'environnement et plus connectée

A fin 2015, la FPP a commencé à définir auprès des journalistes les progrès accomplis dans le domaine du respect de l'environnement par la profession. Le rapport sur la consommation électrique est publié.

En 2016, la FPP va informer ses adhérents de manière régulière sur les solutions existantes afin d'améliorer les performances environnementales des piscines et comment le faire savoir aux clients. Des flyers seront à disposition pour les clients.

La création d'une commission automatisation permettra de faire connaître et de développer des solutions qui facilitent l'entretien et la surveillance des piscines par les clients et les professionnels. En rénovation, un marché va s'ouvrir pour ces solutions.

■ 3. Défendre

Défendre les professionnels de la piscine et du spa afin d'inscrire la profession dans une démarche de développement durable.

Si la FPP veut asseoir le développement et la pérennité de ses entreprises, elle se doit de défendre le secteur, d'anticiper les sujets porteurs de possibles difficultés afin d'agir en amont sur le devenir de la profession. La préservation de l'environnement est un sujet essentiel tout comme la sécurité et l'urbanisme.

C- Les perspectives d'avenir

Pour pouvoir défendre efficacement le secteur, la FPP a rédigé avec une agence de lobbying un livre blanc qui décrit toutes les problématiques rencontrées par notre secteur et tous les avantages des piscines.

Nous devons toujours lever les doutes des pouvoirs publics sur la consommation d'eau, d'énergie, la sécurité, les profils des possesseurs de piscines.

C'est un travail de fond pour faire tomber les a priori et renforcer les points positifs de notre filière qui est désormais organisée techniquement et de nos produits qui sont capables d'apporter des bienfaits tout en respectant l'environnement.

Dès que le livre blanc sera maqueté et imprimé il sera envoyé à plusieurs ministères, des parlementaires, des élus locaux si nécessaire et nous demanderons des rendez-vous.

Notamment l'association des maires de France qui n'avait pas donné suite à un courrier envoyé en 2015 et transmis directement par des adhérents à son Président.

Le sujet le plus important est l'urbanisme mais il nous faut également prévenir d'autres sujets et notamment du règlement éco conception sur les pompes de piscines au niveau européen, l'application du règlement biocide au niveau européen et donner des gages de sérieux vis-à-vis des questions environnementales.

Nous suivrons également la réglementation sur les piscines collectives qui devrait être révisée en 2016.

■ 4 . Soutenir

Soutenir les adhérents dans les difficultés qu'ils rencontrent.

La FPP répond à de nombreuses questions posées par les adhérents individuellement sur les déclarations d'urbanisme, les refus de payer, les questions de droit social etc...

Nous allons mettre en ligne une base de données de ces questions réponses de façon anonyme sous forme de FAQ sur le site propiscines www.propiscines.fr afin que tous les adhérents puissent en bénéficier.



D- Les hommes et l'organisation

1- Le conseil d'administration de la FPP	33
2- Les commissions de la FPP	33
3- Les permanents de la FPP	35

D- Les hommes et l'organisation

I - Le conseil d'administration de la FPP

Le conseil d'administration de la FPP est composé pour moitié de constructeurs installateurs et pour moitié de fabricants distributeurs plus un fabricant d'abris. Pour rappel, le conseil d'administration constitue l'organe décisionnaire et exécutif de la Fédération : il définit la politique et la stratégie de la FPP, fait la synthèse et valide les propositions / documents issus des différentes commissions. Ce dernier s'est réuni à 6 reprises en 2015 et une session supplémentaire de deux jours, relative au séminaire stratégique, est venue s'ajouter à ces réunions.

La composition du conseil d'administration de la FPP en 2015 :

- Gilles MOUCHIROUD : Président
- François GRILLARD : Vice-président
- Vincent QUERE : Vice-président
- Stéphane FIGUEROA : Trésorier
- Jacques BRAUN : Secrétaire
- Hervé MERY : Secrétaire
- Muriel FRIEDMANN
- Jean-François GAUCHERAND
- Laurent MONTERRAT
- Mickaël MORIN
- Daniel ROMAN
- Nathalie SAGET
- Stanislas TYMOWSKI



2 - Les commissions de la FPP

Plus de 100 adhérents « bénévoles » ont pris part aux travaux des différentes commissions de la FPP. **Nous profitons du présent rapport d'activité pour les remercier chaleureusement du temps qu'ils consacrent à la Fédération et donc à la profession, parfois au détriment de leur entreprise.**

Les présidents des commissions, actives en 2015, sont :

Abris = Jean-François GAUCHERAND

Conciliation = Frédéric FOURRIERE

Développement durable = Jean LERMITE

Etudes de marché = Marc MAUPAS

HSE = Xavier DAROK

Qualité = Gilles MOUCHIROUD, administrateur référent

Spa = Eric GUIMBERT

D- Les hommes et l'organisation

Commission Abri piscine (4 réunions en 2015)

Formations au label **Proabris®** et validation du questionnaire pour la formation e-learning, validation du flyer sur les abris, étude de marché sur les abris et examen d'une norme relative aux profilés aluminium.

Commission Développement Durable (4 réunions en 2015)

Commission particulièrement active en 2015, avec comme principal sujet la finalisation du rapport sur la consommation électrique des piscines domestiques. Document publié depuis fin 2015 et disponible sur l'espace adhérent rubrique commission développement durable du site de la fédération.

Réalisation d'un flyer pour le grand public sur les économies d'eau et d'énergie.

Commission Formation

La commission formation de la FPP s'est réunie à plusieurs reprises en 2015 et a permis de finaliser le document d'opportunité pour la révision du contenu du référentiel du brevet professionnel aux métiers de la piscine en présence des représentants de tous les établissements de formation et de l'inspecteur référent de l'éducation nationale pour le BP M. MULLER.

Le dossier d'opportunité a été déposé et nous avons obtenu l'autorisation de réviser le contenu du BP.

Nous avons convenu que la FPP interviendra chaque année dans les établissements de formation qui le souhaitent afin de former les élèves au cadre juridique de l'urbanisme, du contrat client et de l'assurance.

Commission HSE (8 réunions en 2015)

Commission très active en 2015, en raison d'un plan de travail en deux axes menés en parallèle :

- L'élaboration de la première directive technique piscine portant sur les électrolyseurs ; document qui sera publié en 2016
- Les thématiques habituelles :
 - élaboration de notes d'informations pour les adhérents (transport produits chimiques, etc.)
 - suivi de différentes réglementations (biocides, précurseurs d'explosifs, CLP, etc.)
 - normalisation européenne des produits chimiques

Commission MAF MOF

La commission s'est réunie à plusieurs reprises afin d'examiner les sujets des prochaines sessions des MAF, corriger les épreuves des MAF et travailler sur les nouveaux référentiels pour les MOF.

Commission Spa (2 réunions en 2015)

Cette année fut consacrée à la finalisation de la reprise de la Directive Technique Spa n°1, afin d'être le plus possible en adéquation avec le rapport de l'ANSES de janvier 2013 sur les bains à remous. Ces travaux ont conduit à la publication d'une nouvelle version de ce document :

Directive Technique Spa n°1 - Spa (bain à remous) & Espace balnéo - Juin 2015. disponible sur l'espace adhérent du site de la Fédération.

A noter également que trois autres thématiques ont été à l'ordre du jour : normalisation européenne des spas domestiques, mise en place d'un flyer spa, étude de marché sur les spas.

D- Les hommes et l'organisation

3 - Les permanents de la FPP

La FPP dispose d'une équipe de collaborateurs permanents qui sont au service de ses adhérents :

Déléguée générale = Joëlle PULINX CHALLET

Responsable juridique = Jean-Michel SUSINI

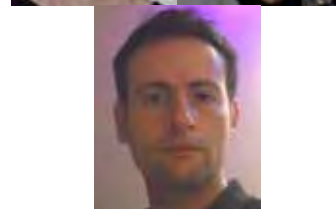
Ingénieur qualité, normalisation, commissions = Pierre IORIO

Chargée de communication = Dorothée MOUILLAUD

Assistante administrative, cotisations, gestion adhérents = Dominique DOYE

Assistante communication et relations adhérents = Valérie ROBELIN

Chargé de mission relations adhérents et recrutement = Stéphane GOZLAN



Les bureaux de la FPP se situent au 5, rue de Vienne dans le VIIIème arrondissement de Paris.

L'accueil téléphonique se fait de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 du lundi au jeudi et le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00. L'accueil physique se fera sur rendez-vous.



www.propiscines.fr

Mail : contact@propiscines.fr

blog : leblogpropiscines.fr

Retrouvez aussi Propiscines sur les réseaux sociaux (facebook, twitter)

